

# Département de l' Eure

---

## Commune de VAL-DE-REUIL

---

### Lotissement "DOMAINE DES NOÉS"



Maître d'ouvrage : Altitude Lotissement

---

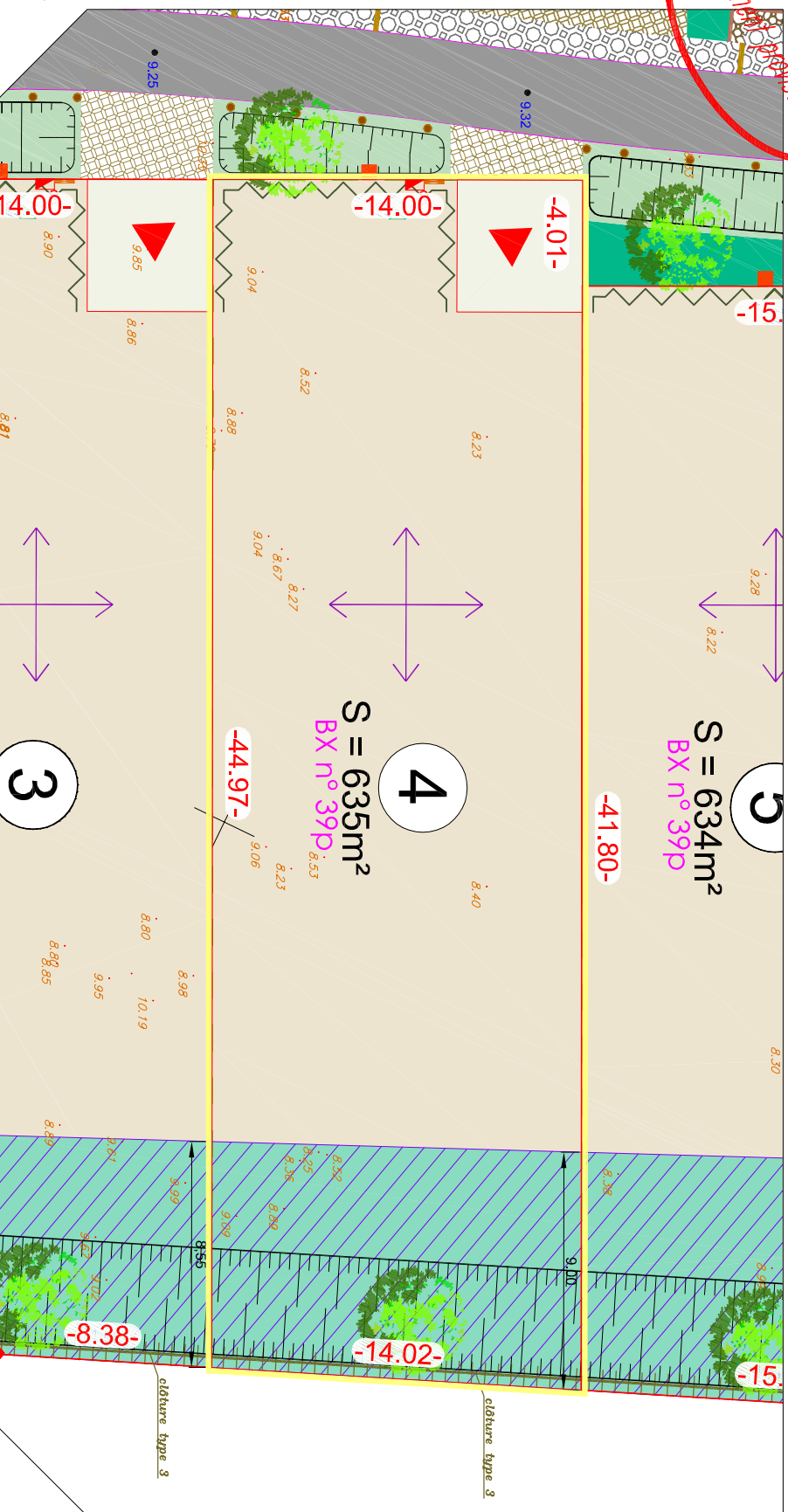
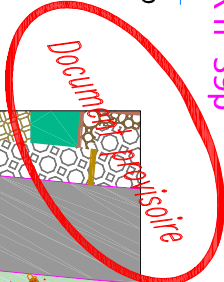
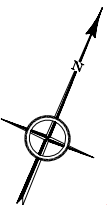
ALTIUDE LOTISSEMENT

Lotissement "Domaine des Noés"

Plan de vente et de bornage : Lot n° 4

Section BX n° 39P

Echelle 1/250



LEGENDE

- : borne antienne
  - : borne nouvelle
  - : cotation parcellaire (m)
  - : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
  - : cotation altimétrique projet (m)
  - : limite de propriété
  - : limite de la zone bleue du PPRI
  - : parcelle d'habitation en lot Bure (moyenne 330m²)
  - : parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)
  - : localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privé/ non close)
  - : localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (garage)
  - : Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
  - : Dispositif de clôture selon détail B
  - : Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
  - : zone d'implantation limitée à des constructions
  - : zone non aedificandi
  - : zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
  - : sens obligatoire de façade principal
  - : **TRAITEMENT PAYSAGER**  
bande paysagère à l'interface avec les trées de l'Eure  
obligatoirement plantée selon le plan végétal renseigné dans le règlement
  - : bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone ou sud obligatoirement plantée selon le plan végétal renseigné dans le règlement
  - : dispositif de clôture de type 3
  - : plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interface entre deux accès d'entrée charretière
  - : : branchement télécom
  - : : branchement élec. B, T
  - : : branchement eau potable
  - : : branchement gaz
- Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager)**

Nota : le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux, les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.